PRISM 86
Service aux Affaires Familiales

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LE SERVICE AUX AFFAIRES FAMILIALES

2025

ADSEA 86

LE PRISM

Le PRISM est l'un des 5 poles de l'ADSEA 86 aux cotés du Pole Enfance, du Pole SISA, du Pole CART et du Pole Prévention spécialisée



Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

Le PRISM possède des locaux à Potiers et à Saintes, et a vocation à intervenir sur 3 départements : la Vienne; la Charente Maritime et la Charente

14 rue de la demi lune
86 000 Poitiers

3 rue du clos fleuri
17 100 Saintes

05 49 00 26 52

prism@adsea86.fr

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SERVICE 01

ORGANIGRAMME 02

CHIFFRES CLEFS DE L'ACTIVITÉ 03

LES AUDITIONS D'ENFANTS
LES ENQUÊTES SOCIALES JAF
LES MÉDIATIONS FAMILIALES

FOCUS SUR LES ACTIONS MENÉES EN 2025 04

LE PROJET DE SERVICE P
LES RAPPORTS DES ES JAF
PROMOTION ET COMMUNICATION DE LA MF

PERSPECTIVES 2026 05

UN PROJET DE SERVICE AE / JAF
CONTINUER DE PROMOUVOIR LA MÉDIATION

LE SAF

Le Service des Affaires Familiales est crée en 2021, il a pour objectif de regrouper le contentieux familial : la médiation familiale, les enquêtes sociales pour le JAF et les auditions d'enfants pour la Cour d'Appel. En janvier 2023, la permanence hebdomadaire au Tribunal pour les auditions d'enfants vient compléter les missions de ce service.

Qu'est-ce qu'une enquête sociale à destination du JAF ?

A la demande du Juge aux Affaires Familiales, l'enquête permet d'explorer l'environnement de l'enfant et ses impacts sur sa vie. En conclusion, le rapport propose un dispositif de prise en charge des enfants et émet un avis sur la façon dont l'autorité parentale est exercée.

Qu'est-ce qu'une médiation familiale ?

La médiation familiale permet de restaurer le dialogue, de préserver les liens entre l'enfant et ses parents ou ses grands parents. Le médiateur accompagne la discussion, identifie et clarifie les choix de chacun sans imposer de solution.

Qu'est-ce qu'une audition d'enfant ?

Dans le cadre d'une procédure devant le Juge aux Affaires Familiales, les parents doivent informer leur enfant qu'il a la possibilité d'être entendu. En première instance et en Cour d'Appel, le JAF a délégué au PRISM les auditions d'enfants.

L’organigramme

ORGANIGRAMME DU SAF

Jean-Claude BONNEFON
Président de l’ADSEA 86

Richard DELAFOND
Directeur Général de l’ADSEA 86

Guillaume GUILBERT
Directeur

Elisabeth DESCHEMPS
Directrice Adjointe

Médiation familiale	Auditions d’enfant et enquêttes sociales	*Secrétariat*
V.Sapin M.Catelineau	S.Aubourg J.Vigouroux N.Fredefond C.Flatreaud C.Auger	F.Bourges

LES CHIFFRES CLÉS

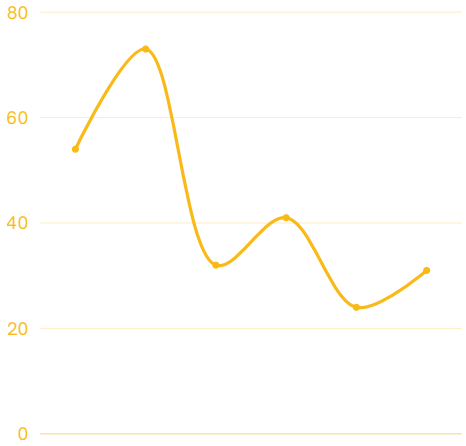
L'ENQUETE JAF

Rémunéré 700 euros, voire 350 dans le cas de figure où l'enquêteur ne rencontre que l'une des parties, l'enquête JAF est une mesure réalisée au PRISM depuis de nombreuses années. Si elle n'a pas évolué depuis longtemps sur le plan financier, elle a connu une évolution au PRISM en 2020 avec la création de l'enquête sociale JAF avec accompagnement en partenariat avec les JAF en poste. Si les mouvements de personnels n'ont pas permis l'essor de cette mesure au cours des précédentes années, on constate néanmoins une augmentation des saisines en 2024, preuve que le dispositif est pertinent et que la reprise de lien reste une question difficilement soluble par les magistrats. Néanmoins, bien que reconnue, cette mesure pour laquelle le nombre d'entretiens est majoré, ne peut se poursuivre de part son inadéquation entre les moyens octroyés et la réalisation de la mission. Elle a pris fin en décembre 2025, les magistrats ont été informés lors d'une réunion au TJ le 16 décembre.

31 saisines

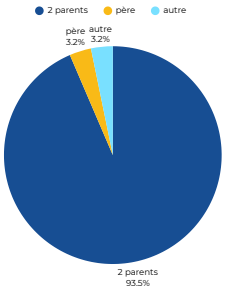
l'activité

Si l'ordonnancement des enquêtes JAF a connu un pic d'activité en 2021 (70 saisines), il **oscille depuis entre 30 et 40** saisines à l'année.



les saisines

En 2024, 24 enquêtes sociales avaient été ordonnées au PRISM dont une grande majorité de saisines des tribunaux extérieurs au département puisque seulement 9 avaient été ordonnées par le TJ de Poitiers.
En 2025, nous avons été saisis **27 fois par le Tribunal de Poitiers sur 31 saisines**. **29 mesures concernent** le père et la mère et très majoritairement nous sommes saisis pour les deux parties, ce qui permet à l'enquêteur d'avoir une vision globale de la situation. Il arrive que nous ne soyons saisi que pour l'une des parties, c'est notamment le cas lorsque la distance géographique entre les deux parties est trop importante.

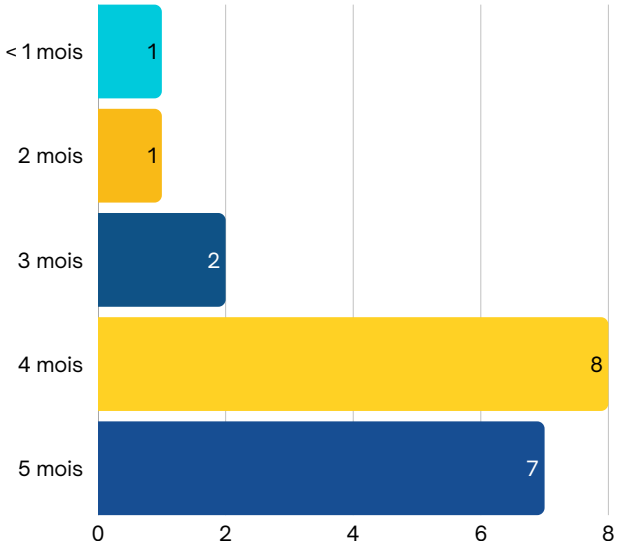


Le public

Très majoritairement, les deux parents sont domiciliés dans le département de la Vienne. Nous pouvons aussi intervenir quand un des deux parents est domicilié dans un département limitrophe (environ 100km) ou exceptionnellement lorsque le domicile est beaucoup plus lointain. Dans ce cas, toujours avec accord du magistrat, les entretiens avec les parents et enfants si nécessaire se font par visio conférence.

LES CHIFFRES CLÉS

LE DÉLAI DE RÉALISATION



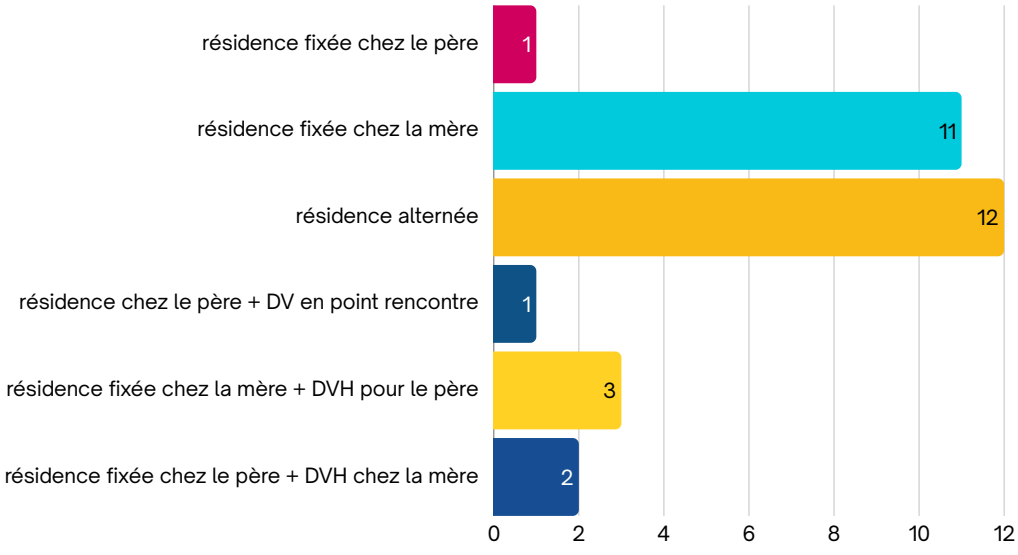
L'activité du service permet une réactivité certaine puisque les mesures sont en général attribuées aux professionnels dans la semaine suivant la saisine.

La durée de l'investigation est identique aux années passées, à savoir entre 4 et 5 mois.

Nous nous astreignons à déposer le rapport 15 jours avant la date d'audience.

LA PROPOSITION

Si la proposition de la f**ixation de la résidence chez la mère est toujours prépondérante**, que ce soit avec DV pour le père ou non, celle de la résidence alternée est tout aussi importante. Le partage équitable de la résidence avait déjà augmenté en 2024, il est désormais presque identique à la proposition de la résidence au domicile maternel.



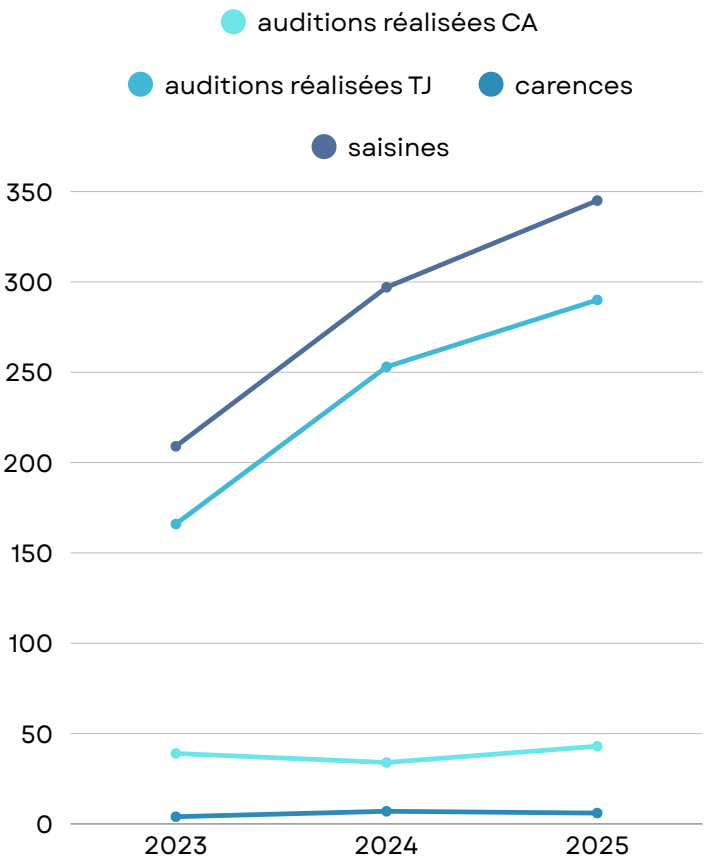
LES CHIFFRES CLÉS

L'AUDITION D'ENFANT

La permanence des auditions d'enfants en première instance, crée en 2023, s'avère être un dispositif largement utilisé par les magistrats. 5 auditions sont réalisées tous les mercredis, en sachant que deux matinées supplémentaires ont été rajoutées depuis 2024. L'organisation des auditions d'enfants pour la Cour d'Appel est restée identique, elles se déroulent au PRISM

l'activité

290 auditions d'enfants ont été réalisées en 2025 (253 en 2024).
ce fonctionnement sur permanence conduit à présenter des auditions réalisés dans des délais très court entre la saisine et l'envoi du rapport. Ainsi, à **98%, l'audition est réalisée dans le mois suivant la saisine.**
Nous observons également une augmentation des auditions pour la CA puisque les saisines sont passées de 34 à 43.

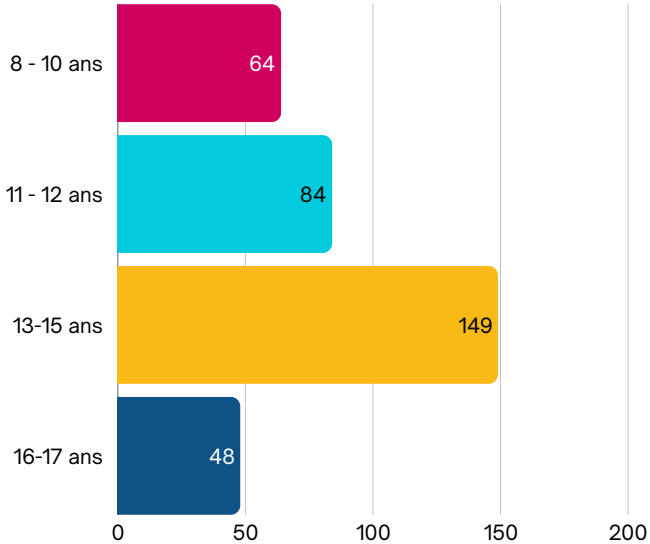


345 saisines

290 réalisées

le profil des usagers

l'age moyen des jeunes rencontrés est de 12.5 ans, ce qui est assez jeune et nécessite pour les professionnels intervenants une qualité d'écoute et d'attention. Les auditions ont même concerné une dizaine d'enfants de moins de 10 ans. La répartition entre les garçons et les filles est à l'équilibre, 51% pour les filles et 49% pour les graçons.



LES CHIFFRES CLÉS

LA MÉDIATION FAMILIALE

l'activité

55 Médiations

Force est de constater que le service de médiation connait **une hausse d'activité depuis 2023** qui s'était clôturée avec 35 médiations terminées ou en cours. En 2024 nous étions revenus à un niveau d'activité "classique" avec 50 médiations réalisées ou en cours, avec une grande majorité de médiation spontanées (39) et des saisines judiciaires en fin d'année (11).

21 judiciaires

Nous terminons **l'année 2025 avec 55 médiations terminées ou en cours.** En sachant que cette année s'est poursuivie sur la même dynamique que 2024 avec **une hausse des saisines judiciaires** puisqu'elles sont au nombre de 21 sur les 54 médiations.
Pour rappel, 4 saisines judiciaires avaient eu lieu en 2023

les entretiens d'information

293 entretiens d'information

293 entretiens d'informations ont été réalisés au cours de l'année 2025, ce chiffre est quasi identique à celui de 2024, puisque 285 entretiens avaient été comptabilisés.

les entretiens payants

75 entretiens payants

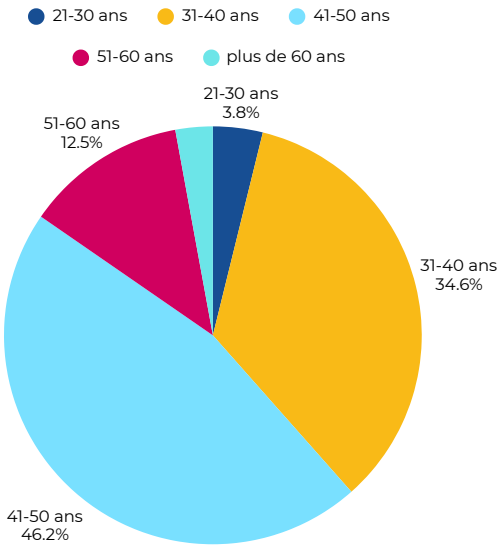
Sur les 55 médiations terminées ou en cours au 31 décembre 2025, 49 sont terminées. 75 entretiens payants sont comptabilisés sur l'ensemble de ces médiations. Pour rappel, un entretien d'information est fait individuellement avec chacun des médiés puis un entretien d'information en commun, l'entretien payant n'est comptabilisé qu'une fois le processus enclenché de la médiation.
En sachant que le travail avec chaque personne démarre dès la première prise de contact, généralement téléphonique.

LES CHIFFRES CLÉS

LE PROFIL DES USAGERS

Le profil des usagers est toujours représenté majoritairement par **la catégorie socio professionnelle des employés (41%).** Les personnes bénéficiaires des minimas sociaux et sans emploi représentent 10% des personnes sollicitant des entretiens en médiation familiale, quant aux cadres et professions intermédiaires, leur nombre représente 18% des personnes concernées, ce chiffre reste stable.

AGE DES PERSONNES



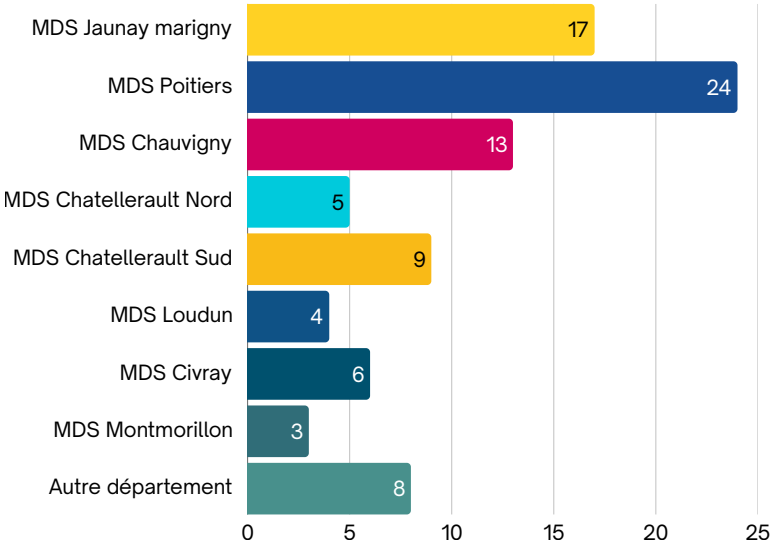
Logiquement, nous retrouvons majoritairement des personnes âgées de **31 à 40 ans (35%)** et des personnes âgées de **41 à 50 ans (46%).** Les proportions sont similaires aux années passées.

Notons qu'une **médiation intergénérationnelle** impliquant une fratrie nombreuse avec leur mère a eu lieu. Si le règlement du conflit en tant que tel n'était pas visé, ces entretiens ont permis d'entendre le point de vue de chacun et peut être une meilleure compréhension du problème rencontré.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Si le territoire de la **MDS de Poitiers reste majoritaire** comme les années précédentes (30% cette année contre 27 en 2024), la proportion de personnes originaires du ressort de Jaunay Marigny a diminué de 19% à 10 %. Le même constat est fait pour le territoire de Chauvigny qui baisse de 15% à 5%.

La connaissance du dispositif de la médiation familiale se fait toujours majoritairement par le bouche à oreille.



FOCUS SUR L'ANNÉE 2025

LE RECUEIL D'INFORMATION EN ES JAF

En lien avec les professionnels du service, un travail autour de la trame mais aussi de la synthétisation des rapports a été réalisé au cours de l'année.

LES ENTRETIENS D'AUDITION D'ENFANT

Avec les professionnel intervenant sur cette mesure, un travail collectif d'homogénéisation des pratiques a été réalisé en ce qui concerne le contenu et la durée de l'audition. En lien avec la rencontre des magistrats en fin d'année, des ajustements seront sans doute à faire en 2026

LE PROJET DE SERVICE DE LA MÉDIATION FAMILIALE

Le projet de service de la médiation familiale a été finalisé au cours du premier semestre de l'année. Celui ci a été mis en conformité avec le référentiel de la médiation familiale paru en janvier 2025. Reste, en 2026, à le faire valider par le bureau de l'association

COMMUNICATION

En 2025, nous avons cherché à élargir le champ des partenaires pour la promotion de la médiation familiale.
Ainsi, nous avons présenté la médiation parents-adolescents à **l'hôpital Tony Lainé, le café du social** a également été rencontré à Vernon.
Quant au dispositif " parents après la séparation, le PRISM a présenté la médiation à deux reprises ainsi qu'au cours d'un webinaire organisé par la CAF

PRÉSENCE AUX FÉDÉRATIONS

De l'assemblée générale en mai 2025, aux commissions de médiation familiale en visio et aux rencontres régionales, la présence du service dans les instances de la FENAMEF est toujours d'actualité.

L'APMF reste une fédération à investir même si nous avons été présents à une visio en 2025.

PERSPECTIVES 2026

01. Elaboration du projet de service

Si un projet de service de médiation familial a vu le jour en 2025, l'objectif de 2026 est d'avoir une trajectoire similaire en ce qui concerne les ES JAF et les auditions d'enfant. La hausse d'activité a engendré ce besoin

02. le partenariat opérationnel

Un rencontre en fin d'année 2025 avec les JAF a permis de mettre en exergue le travail de de qualité réalisé par les professionnels du SAF, l'objectif sera de maintenir la dynamique et de répondre aux besoins des magistrats en cas d'ordonnancement importants pour les ES JAF et les auditions

03. La communication

Inhérent au cahier des charges de la médiation familiale, en 2026 il serait intéressant de continuer à chercher à élargir le champ des partenaires susceptibles d'être intéressés par la médiation familiale

04. L'évolution RH

le service de médiation familiale a connu un départ en retraite d'une des deux professionnels du service en 2025, la 2nd a débuté une retraite progressive et a donc vocation à partir à la retraite dans les années à venir. Ainsi, le PRISM a accompagné en fin d'année une autre professionnelle sur une VAE pour assurer la transition et préparer l'avenir du service

05. Les mesures sur frais de Justice

Non revalorisées depuis de nombreuses années, les mesures payées sur frais de justice (ES JAF et Audition d'enfant) nécessite un ajustement interne pour pérenniser les dispositifs. Il s'agit de revoir le temps alloué pour les professionnels à chacune des mesures et, de facto, revoir le fonctionnement de chacune des mesures pour être en adéquation avec les moyens alloués. Un travail par mesure sera réalisé avec les professionnels